



HAL
open science

”J’y habite, je participe” Disponibilités et dispositions à participer au prisme du parcours résidentiel

Guillaume Petit

► To cite this version:

Guillaume Petit. ”J’y habite, je participe” Disponibilités et dispositions à participer au prisme du parcours résidentiel. Sabrina Bresson. Les déconvenues de la participation citoyenne. Pratiques urbaines, pouvoirs et légitimités, Presses Universitaires François-Rabelais, pp.209-232, 2022, Collection “ Villes et Territoires ”, 978-2-86906-891-9. halshs-03407491

HAL Id: halshs-03407491

<https://shs.hal.science/halshs-03407491>

Submitted on 28 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Papier présenté au Colloque ECLIPS, « Participation citoyenne : expériences et limites d'un idéal de démocratie », Université François-Rabelais, Tours, 17 juin 2016.

En ligne : http://colloque.eclips.univ-tours.fr/wp-content/uploads/2016/08/petit_texte.pdf

*

Chapitre dans l'ouvrage collectif : *Les déconvenues de la participation citoyenne*, sous la direction de Sabrina Bresson, Tours : Presses Universitaires François-Rabelais, collection « Perspectives Villes et Territoires », à paraître.

*

« J'y habite, je participe ». Disponibilités et dispositions à participer au prisme du parcours résidentiel

Guillaume Petit
Doctorant ATER en science politique
Université Paris 1, CESSP

Les offres institutionnelles de participation municipales ont comme point commun récurrent l'adresse à une figure de l'habitant. Un slogan, « j'y habite, je participe », accolé à l'organisation d'un forum participatif, résume le sens de cet appel : la qualité d'habitant est désignée comme le support d'une citoyenneté locale et la condition suffisante de la participation. Ce rapprochement et ce renversement de la condition citoyenne dans la condition résidentielle¹ ne va pas sans poser question. Il rejoint un propos plus général sur les ambivalences de la participation et les différentes légitimités à participer dans le cadre d'une participation octroyée. En effet, les qualités de citoyen ou d'habitant ne s'éprouvent pas selon les mêmes référentiels : le citoyen est associé à une montée en généralité, vers l'intérêt général ; l'habitant renvoie à la localité et l'intérêt situé. Les organisateurs peuvent alors s'inscrire dans l'un ou l'autre de ces registres, pour alternativement qualifier ou disqualifier des prises de position², tout comme les participants composent avec ces contraintes de rôles³.

Du point de vue des participants, ces offres institutionnelles de participation⁴ s'entendent comme une opportunité saisie selon des dispositions et une disponibilité biographique pour

¹ Neveu Catherine, « Habitants, citoyens : interroger les catégories », dans Bacqué Marie-Hélène et Sintomer Yves (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, p. 39-50 ; Fourniau Jean-Michel, « « Citoyen en tant que riverain » : une subjectivation politique dans le processus de mise en discussion publique des projets d'aménagement », dans Blatrix Cécile, Blondiaux Loïc, Fourniau Jean-Michel, Lefebvre Rémi, Legris Revel Martine et Hériard Dubreuil Bertrand (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007, p. 67-77.

² La figure de l'habitant a pu être analysée comme une construction sociale « de ce qui est donné à voir comme politique publique, susceptible de faire figure de réponse à une demande [...] à travers la création de dispositifs qui organisent [...] les prises de parole [...] de ceux qui se sentent autorisés ou compétents à participer [tout en] revendiquant une capacité à s'adresser à l'ensemble des électeurs de manière indifférenciée [...] sans parti pris idéologique ou partisan, à travers la mobilisation de la figure individuelle ou collective de l'habitant ». Anquentin Virginie et Freyermuth Audrey, *La figure de l'« habitant »*. *Sociologie politique de la demande sociale*, Rennes, PUR, 2009, p. 10, 19, 21.

³ Talpin Julien, « Jouer les bons citoyens », *Politix*, vol. 19, n° 75, 2006, p. 11-31.

⁴ Gourgues Guillaume, *Les politiques de la démocratie participative*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2013.

l'engagement⁵. Nous posons l'hypothèse d'appropriations différenciées et socialement situées de l'engagement participatif, s'expliquant à la fois du fait du cadrage de l'offre de participation et des trajectoires sociales des participants. A travers la notion de parcours de participation, nous transposons les arguments en faveur d'une analyse processuelle de l'engagement⁶, dans le contexte de l'engagement participatif⁷. L'entrée en participation et son maintien⁸ se comprennent ainsi à la fois en situation et en fonction des dispositions.

Nous nous appuyons ici sur l'étude de la production et de la réception de telles offres dans trois villes d'environ 20 000 habitants, situées en Ile-et-Vilaine, Morbihan et Val-de-Marne. Dans ces villes des équipes municipales ont fait de la démocratie participative un enjeu central de leur action durant un à quatre mandats depuis la fin des années 1990 ou le début des années 2000. La thématique de la démocratie participative y est promue de manière volontariste, en dehors de toute obligation légale, par des listes associatives se revendiquant de gauche et non partisans, qui ont gagné ces mairies jusque-là acquises à la droite dans un cas et au parti communiste dans les deux autres, toutes étant caractérisées par la forte implantation de maires ayant cumulé les mandats dans le temps. Les offres de participation s'y concrétisent à travers des dispositifs participatifs, sous la forme d'instances pérennes localisées « de quartier » ou de groupes ponctuels et thématiques « par projet ». Cette distinction s'inscrit dans un contexte plus général : les conseils de quartier sont typiques d'un premier mouvement allant jusqu'au milieu des années 1990 et au début des années 2000 ; les dispositifs thématiques incarnent des tentatives de renouveau, souvent fondées sur le constat de l'essoufflement des instances pérennes. L'enquête réalisée dans ces villes articule une enquête de terrain, un questionnaire adressé à l'ensemble des participants recensés tous dispositifs confondus⁹ et des entretiens semi-directifs avec des élus, des agents territoriaux et des habitants-participants¹⁰.

Nous proposons ici d'interroger l'engagement participatif au prisme des parcours résidentiels, pour montrer en quoi différentes façons d'habiter constituent différentes légitimités à participer. Il ne s'agit pas d'une hypothèse de recherche préalable, mais d'une catégorie de compréhension apparue au fil du travail de terrain, et dont la récurrence constitue en soi un résultat de l'enquête¹¹. Tenant compte de cette référence à la résidence dans les appropriations socialement situées d'offres institutionnelles de participation, nous testons les variables liées à la résidence - l'ancienneté, le statut résidentiel, l'habitat, le cadre de vie et l'intérêt qu'on y porte - comme

⁵ MacAdam Doug, « Recruitment to high-risk activism: the case of freedom summer », *American Journal of Sociology*, vol. 92, 1986, p. 64-90.

⁶ Fillieule Olivier, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 1, 2001, p. 199-215.

⁷ Talpin Julien, « Pour une approche processuelle de l'engagement participatif: Les mécanismes de construction de la compétence civique au sein d'institutions de démocratie participative », *Politique et Sociétés*, vol. 27, n° 3, 2008, p. 133.

⁸ Siméant Johanna, « Entrer, rester en humanitaire : des fondateurs de MSF aux membres actuels des ONG médicales françaises », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 1, 2001, p. 47-72.

⁹ 272 répondants, cumulant trois groupes de 101, 89 et 82, dans les différentes villes pour des taux de retour respectifs de l'ordre de 36%, 20% et 41%.

Format des citations : Q-n° - genre, âge, CSP, profession, niveau de diplôme, niveau de revenu mensuel net par foyer, ancienneté de résidence, statut d'occupation du logement.

¹⁰ 103 entretiens entre 2012 et 2015, avec 21 élus, 4 agents et 78 habitants.

Les élus sont principalement les maires et les adjoints délégués à la citoyenneté, des anciens élus et quelques nouveaux, qui ont aussi été rencontrés en tant qu'ancien membre des instances participatives. Parmi les habitants, deux tiers ont été recontacté suite au questionnaire selon un principe de diversité et un tiers parmi les non-retours. Format des citations : Entretien - genre, âge, profession, ancienneté de résidence, statut d'occupation du logement ; éléments liés à l'engagement participatif.

Sauf indication autre, les citations dans le texte sont des extraits du même entretien que celui cité précédemment.

¹¹ Glaser Barney et Strauss Anselm, *La découverte de la théorie ancrée: Stratégies pour la recherche qualitative*, Paris, Armand Colin, 2010.

heuristiques, pour saisir les dispositions sociales à participer et les significations que recouvre la participation. Deux logiques peuvent être distinguées en ce sens, descriptive et explicative. Descriptive, car les catégories résidentielles sont courantes pour qualifier les participants : propriétaires, locataires, pavillonnaires, HLM... Etiquetages qui recoupent aussi des positions sociales. Explicative, car le parcours résidentiel s'avère consubstantiel au parcours de participation. Il est ainsi fréquent que les individus perçoivent leur rapport à l'engagement participatif en fonction de leur statut résidentiel : la référence à la « résidence » au sens large peut être à la fois une ressource et un motif de la participation.

« Ils sont tous propriétaires, tous d'un certain âge »¹² : le poids de l'ancienneté et de la propriété chez les participants

Interroger l'ancienneté ou le statut résidentiel des participants revient à constater la forte prégnance des plus anciens habitants et des propriétaires dans les instances de démocratie participative. Il est une intuition déjà ancienne dans la littérature, que la propriété puisse être saisie comme une mesure « pertinente et "objective" de l'intérêt pour des organisations liées au voisinage [par opposition à la] location »¹³ et que l'ancienneté de résidence soit positivement corrélée à l'investissement local¹⁴ et au fait de prendre part des dispositifs participatifs¹⁵.

Notre mesure quantitative le confirme : les variables d'ancienneté de résidence et de propriété sont des marqueurs importants pour caractériser les participants. Dans les trois villes étudiées la majeure partie a une forte ancienneté de résidence, d'au moins dix ans (71%), et une forte majorité (81%) sont propriétaires de leur logement.

Part des locataires et des propriétaires, par ancienneté de résidence dans les villes A, B et C

L : Locataire P : Propriétaire	A (n=74)		B (n=95)		C (n=88)		Ensemble (n=257)	
	L	P	L	P	L	P	L	P
Ancienneté								
Moins de 5 ans	4%	14%	8%	15%	1%	2%	5%	10%
Entre 5 et 10 ans	4%	16%	1%	12%	2%	8%	2%	12%
Entre 10 et 20 ans	3%	9%	3%	<u>26%</u>	5%	<u>26%</u>	4%	<u>21%</u>
Plus de 20 ans	<u>20%</u>	<u>30%</u>	4%	<u>31%</u>	5%	<u>51%</u>	9%	<u>37%</u>
Ensemble	31%	69%	17%	83%	13%	88%	19%	81%

Cette vision d'ensemble est nuancée d'une ville à l'autre, sans pour autant remettre en cause le caractère majoritaire des anciens et des propriétaires et en creux la sous-représentation des nouveaux résidents et des locataires. Ces différences s'expliquent du fait des contextes municipaux : sociologie de la population, évolution démographique, prix du foncier. Ces données s'intègrent plus généralement dans un rappel de la sélectivité sociale des arènes participatives¹⁶. Il y a parmi les participants interrogés une surreprésentation des plus âgés, des cadres, des retraités, des propriétaires, des diplômés et des niveaux de revenus supérieurs ou égaux aux valeurs médianes. Si nous nous concentrons sur la comparaison entre les 81% de

¹² Discussion suite à un refus d'entretien, F, 45 ans, en recherche d'emploi, secrétariat, résidente depuis 7 ans, locataire ; habitante démissionnaire d'un conseil de quartier.

¹³ Oliver Pamela, « "If You Don't Do it, Nobody Else Will": Active and Token Contributors to Local Collective Action », *American Sociological Review*, vol. 49, n° 5, octobre 1984, p. 603, (notre traduction).

¹⁴ Bell Wendell et Force Maryanne T., « Urban Neighborhood Types and Participation in Formal Associations », *American Sociological Review*, vol. 21, n° 1, 1956, p. 25-34 ; Parkum Kurt H. et Parkum Virginia Cohn, « Citizen participation in community planning and decision making », dans Horton Smith David et Macaulay Jacqueline (dir.), *Participation in social and political activities*, San Francisco, Jossey-Bass, 1980, p. 153-167.

¹⁵ Mansbridge Jane, *Beyond adversary democracy*, Chicago, UCP, 1983, p. 100-102.

¹⁶ Blondiaux Loïc, « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements*, vol. 18, n° 5, 2001, p. 44-51.

propriétaires et les 19% de locataires, le caractère de marqueur social du statut résidentiel apparaît en filigrane. Parmi les locataires, on compte davantage de femmes (+25), de personnes vivant seules (+27), sans enfants à charge (+27), titulaires d'un diplôme inférieur au baccalauréat (+19) et disposant d'un revenu mensuel net par foyer inférieur à 2000 euros (+57) ou à 1500 euros (+38).

La forte présence d'anciens résidents parmi les participants est un fait avéré dans l'ensemble des dispositifs participatifs dans lesquels nous avons pu interroger cette donnée, et cela au-delà de ces trois terrains. « Y » être depuis longtemps multiplie les chances « d'en » être, d'abord d'être touché et de se sentir concerné par l'offre de participation et ensuite de trouver un intérêt et une légitimité à y prendre part. D'ailleurs l'ancienneté a un effet en partie compensateur de la sélectivité sociale des arènes participatives. En lien avec la notion de « capital d'autochtonie », l'engagement dans la vie locale s'avère en partie redevable de « l'existence de voies de contournement ou de mise en suspens des formes plus universelles d'accès à des places et à la considération attachées, notamment, à la détention des capitaux économique et culturel »¹⁷ et plus largement de « la place centrale que revêtent, pour les classes populaires, le fait ou le sentiment d'appartenir à l'espace local dans la participation à la vie publique »¹⁸. Les liens constitués par un ancrage local ont ainsi pu être interprétés comme « une alternative - et une des seules - au rôle prépondérant de l'éducation et des autres facteurs de stratification socioéconomique qui y sont associés : l'ancienneté de résidence renforce la possibilité de participer et constitue un rare cas pour lequel l'impact du niveau d'éducation sur l'activité politique est négatif »¹⁹.

Nos données vont dans ce sens : les résidents depuis plus de 20 ans sont majoritaires parmi les niveaux de diplôme inférieurs au baccalauréat et moins présents parmi les titulaires d'un diplôme universitaire. Même une fois pris en compte d'éventuels effets de génération, cette lecture est confirmée. Habiter depuis longtemps la ville est une condition de la participation davantage nécessaire pour un ouvrier que pour un cadre, pour un actif peu diplômé que fort diplômé. L'importance de ce facteur est néanmoins variable d'une ville à l'autre, ce qui rappelle la valeur relative et contextuelle d'un capital d'autochtonie, dépendante de l'existence de structures sociales qui valorisent sa possession. La sélectivité sociale des arènes participatives est avérée, mais il s'adjoint à celle-ci une prime d'ancienneté, qui d'une certaine manière compense les écarts sociaux mesurés par le niveau de diplôme, davantage que ceux mesurés par le revenu, parmi les habitants les plus anciens, mais qui par ailleurs redouble l'exclusion des membres des catégories populaires récemment arrivés.

Il faut ici noter qu'avant ces liens à la résidence un des principaux marqueurs d'une disposition à participer est ce qui a trait au fait associatif. L'engagement participatif est lié à l'associatif, du fait de l'insertion préalable dans des réseaux d'interconnaissance qui dessinent les contours d'une certaine communauté d'intérêts, confirmant l'importance de l'ancrage local. Plus des trois-quarts des participants se déclarent membre bénévole d'au moins une association. La plupart des parcours de participation reflètent une superposition d'engagements, principalement associatifs, plus rarement syndicaux et marginalement partisans. Il est ainsi récurrent de pouvoir inscrire l'engagement participatif dans une continuité. La résidence se comprend ainsi en contexte, comme un élément parmi d'autres pour qualifier les dispositions à participer, dont

¹⁷ Retière, Jean-Noël, « Capital d'autochtonie », in CASILLO et al. (dir), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013.

¹⁸ Retière Jean-Noël, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, vol. 16, n° 63, 2003, p. 122.

¹⁹ Verba Sidney, Schlozman Kay Lehman et Brady Henry E., *Voice and Equality: Civic Voluntarism in American Politics*, Harvard University Press, 1995, p. 455, (notre traduction).

l'intérêt est justement d'expliquer des parcours plus improbables de participants, qui n'inscrivent pas nécessairement leur participation dans une continuité.

« On n'avait pas envie de voir notre rue devenir une barre d'immeubles [...] [mais] ce n'était pas un argument valable »²⁰ : cadre de vie, intérêts propres et intérêt général

La résidence et le cadre de vie constituent des supports de la participation. Elles s'inscrivent dans des configurations qui conditionnent différentes légitimités à participer²¹. Il faut néanmoins en partie nuancer le raccourci superposant le clivage entre propriétaires et locataires, anciens et nouveaux, avec une opposition d'ordre socio-économique. La diffusion de l'accès à la propriété et la promotion à travers elle de l'habitat pavillonnaire dans le périurbain implique en effet une mixité sociale dans des quartiers, qui sont simultanément des quartiers de relégation et de promotion pour les différentes classes sociales qui composent leur population²². C'est d'ailleurs parfois la fragilité des investissements concédés, qui peut fournir un motif d'engagement dans des dispositifs participatifs, dont l'intensité se mesure à l'aune de la perception du sacrifice concédé. Si la propriété est indéniablement un marqueur social, il faut aussi prendre en compte la spécificité de « petits propriétaires », de « petits moyens »²³, investis dans des sociabilités locales ou associative, que V. Girard désigne comme une « sociabilité résidentielle » et qui s'avère être pour ces catégories sociales le potentiel « support d'un engagement politique local »²⁴.

Cet enjeu de défense d'un investissement trouve sa meilleure illustration dans la création d'une association de riverains, avec comme objet assez récurrent pour les pavillonnaires l'opposition à la construction de logements collectifs. Ces mobilisations réactives se font en dehors des dispositifs participatifs et impliquent davantage le recours à des actions de type pétition, interpellation du conseil municipal, appel à la presse locale... Les riverains mobilisés et constitués en communauté d'intérêt peuvent avoir tendance à se passer de l'intermédiaire des conseils de quartiers, notamment lorsque des aspects patrimoniaux sont en jeu. Cette logique d'organisation en dehors des dispositifs participatifs pour défendre la propriété se retrouve aussi quand des habitants se regroupent en « voisins vigilants »²⁵. Le lien à la résidence se traduit alors par un engagement en dehors des assemblées de quartier et celles-ci ne se sont investies que ponctuellement par des membres de ces collectifs, qui viennent signaler leur regroupement ou appuyer leurs revendications.

²⁰ Entretien, H, 45 ans, enseignant, plus de 20 ans, propriétaire ; participation à des comités thématiques, président d'une association de quartier.

²¹ Hatzfeld Hélène, *Les légitimités ordinaires: au nom de quoi devrions-nous nous taire ?*, Paris, L'Harmattan, Adels, 2011.

²² Cartier Marie, Coutant Isabelle, Masclat Olivier et Siblot Yasmine, *La France des « petits-moyens ». Enquêtes sur la banlieue pavillonnaire*, La Découverte., Paris, 2008.

²³ *Ibid.*

²⁴ Girard Violaine, « Des classes populaires (encore) mobilisées ? Sociabilité et engagements municipaux dans une commune périurbaine », *Espaces et sociétés*, n° 156-157, 31 mars 2014, p. 118.

²⁵ « Voisins vigilants » est un dispositif de police de proximité, expérimenté en France depuis 2007, consistant à associer des habitants d'un quartier à sa surveillance, en lien avec la police ou la gendarmerie, inspiré par le concept de *neighbourhood watch*. Mais l'initiative n'est pas nécessairement étatique : dans les cas observés elle est plus souvent autonome, généralement en réaction à des cambriolages proches. La traduction la plus visible de cette décision prise par un collectif d'habitants est l'apposition d'autocollants, un œil siglé « voisins vigilants » avec le slogan « si je n'alerte pas la police, mon voisin le fera », sur les boîtes aux lettres de toute une rue ou d'un lotissement. Ce n'est que dans un second temps que ces collectifs revendiquent leur démarche auprès des autorités municipales ou de police, en sollicitant des rendez-vous ou en participant aux instances participatives.

Voir : Mathieu Romain, « Le sécuritaire au quotidien. Quelques réflexions autour du dispositif « Voisins vigilants » », *Savoir/Agir*, n° 14, p. 85-91.

Plus largement sur le « vigilantisme », voir le dossier « Justiciers hors-la-loi », *Politix*, vol.3, n° 115, 2016, p.7-153

Dans ces cas, si la propriété est bien le déclencheur d'un regroupement, c'est sur le mode de la défiance vis-à-vis des autorités, plutôt que par l'investissement dans des dispositifs au sein desquels ils identifient leurs demandes comme disqualifiées en tant qu'intérêts particuliers. Il s'agit alors pour ces collectifs d'avoir un usage stratégique des dispositifs participatifs : pour essayer de jouer sur les deux tableaux : « avoir deux angles d'attaques, de l'extérieur et de l'intérieur »²⁶, et de chercher à traduire leurs intérêts en intérêt général : « l'argument c'est pas notre confort [...] ça c'était pas recevable [...] le seul argument qui était valable c'était la sécurité dans l'avenue »²⁷ ; « l'association disait avoir vocation pour toute la commune, mais pour dire le franc mot on s'occupait que de notre petit quartier [...] la réussite ça été ces grands bâtiments qui n'ont pas été construits »²⁸ ; « à titre individuel j'avais travaillé sur un projet pour ma rue pour la mettre en sens unique, donc j'avais fait une espèce d'enquête, où on avait été voir tous les habitants »²⁹.

Parmi l'ensemble des participants, nous observons ainsi un continuum, opposant le registre universel de la citoyenneté : « c'est une prise de conscience globale qui m'a amené cet intérêt »³⁰, et le registre localisé de l'habitant : pour « savoir ce qui se passe dans notre quartier »³¹, « s'informer sur les projets et réalisations »³² ou faire remonter « des difficultés avec des promoteurs »³³ ou plus largement « les problèmes de la vie quotidienne »³⁴. Le rapport à la résidence est un point d'entrée sur lequel peuvent s'appuyer des personnes n'ayant pas une expérience préalable d'engagement dans la vie locale et ses réseaux. Le lien avec la notion de disponibilité biographique s'entend au sens où des participants évoquent cette étape de leur parcours résidentiel, leur accession à la propriété ou leur installation dans la ville, comme le signe d'une certaine stabilité, qu'ils assimilent à une capacité à se projeter dans un territoire et qui peut soutenir l'envie de s'y investir. Leur participation recouvre une envie d'intégration et de sociabilité, mais aussi de défense du cadre de vie, particulièrement pour des nouveaux propriétaires, qui perçoivent les assemblées participatives comme un moyen de défendre et de valoriser leur investissement ; « on a bien donc on aimerait bien que ça dure »³⁵.

« Depuis qu'on est propriétaires, c'est là qu'on a commencé effectivement à s'inquiéter, à s'intéresser... »³⁶ : le parcours résidentiel, élément déclencheur de la participation

Dans une étude sur le déclenchement de l'engagement³⁷, L. Mathieu évoque trois cas de figure : l'entrée par le général, par le singulier en terreau favorable et par le singulier néophyte. Ces figures idéales-typiques se retrouvent à des degrés divers parmi les participants aux dispositifs participatifs. Le premier cas de figure désigne des individus pour qui la participation est un

²⁶ Entretien, H, 45 ans, enseignant, plus de 20 ans, propriétaire ; participation à des comités thématiques, président d'une association de quartier.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Entretien, H, 84 ans, retraité, ingénieur de l'équipement, plus de 20 ans, propriétaire ; habitant référent des assemblées de quartier, co-fondateur d'une association de quartier.

²⁹ Entretien, H, 42 ans, pompier, natif, propriétaire ; conseiller de quartier.

³⁰ Q237 - H, 47 ans, employé, régisseur, bac+2, 1120 - 2240€, entre 10 et 20 ans.

³¹ Q58 - F, 68 ans, retraité, certificat d'études primaires, 2500 - 3000€, entre 5 et 10 ans, originaire d'une autre région, propriétaire.

³² Q95 - F, 59 ans, documentaliste, bac+3, 3000 - 3500€, entre 10 et 20 ans, originaire de la région, propriétaire.

³³ Q99 - F, 44 ans, employé, assistante juridique, bac+4/5, 3500 - 4000€, résident moins d'un an, originaire d'une autre région, propriétaire.

³⁴ Q132 - H, 50 ans, cadre, commercial dans la finance, bac+2, 6000 - 8000€, entre 20 et 30 ans, originaire de la région, propriétaire.

³⁵ Entretien, Couple, 50 ans, H ouvrier du bâtiment, F fonctionnaire, arrivée de Paris il y a 15 ans, propriétaires depuis 8 ans ; participation au conseil de quartier au début du lotissement.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Mathieu Lilian, « Les ressorts sociaux de l'indignation militante », *Sociologie*, vol. 3, n° 1, 2010, p. 312.

« déplacement ou une extension de leur surface militante »³⁸. Par rapport à notre enquête, cette entrée évoque la prolongation d'un engagement préalable ; « j'étais une citoyenne active ailleurs avant. Je reste une citoyenne attentive et active [ici] maintenant »³⁹. Nous y retrouvons des habitants plus susceptibles d'occuper des positions centrales dans les dispositifs, qui sont aussi davantage amenés à participer pour le principe de la participation : ils évoquent un soutien d'ordre moral ou politique à la démarche. La deuxième catégorie désigne des personnes ayant une certaine expérience de l'engagement, mais qui s'appuient sur une référence concrète à un cas, plutôt que sur un soutien de principe. Nous y retrouvons aussi des militants associatifs ou de quartier qui s'engagent dans les dispositifs en mobilisant leur expérience, mais avec une revendication précise, voire en jouant le jeu d'une « adhésion distanciée »⁴⁰. Le troisième cas de figure fait aussi d'une revendication le support de la participation, mais chez des individus n'ayant pas d'expérience préalable d'engagement. Nous y retrouvons davantage d'habitants dont la participation au dispositif constitue la première expérience d'engagement.

Le parcours résidentiel et notamment l'accession à la propriété, constituent ainsi des jalons du récit a posteriori des justifications de la participation. Si elle concerne avant tout des anciens habitants, elle peut aussi répondre à des besoins liés à l'implantation dans une ville : connaissance des enjeux locaux, sociabilité, possibilité de reconnaissance individuelle.

« Ça m'a fait visiter (...) des coins du quartier et connaître un petit peu des gens du quartier. (...) ça permettait aussi de mettre un visage sur un nom, de voir la façon dont ils géraient la chose, c'était plus dans cet esprit-là que j'y allais : plutôt observation que participation réellement » (Entretien, F, 37 ans, animatrice en reprise d'études en alternance, 9 ans, propriétaire ; participation ponctuelle au conseil de quartier)

Plus largement, des nouveaux propriétaires font explicitement le lien entre leur statut résidentiel et le fait de saisir ces opportunités de participation, qui sont perçues comme un moyen d'améliorer leur cadre de vie. Ils mettent en avant une attention plus forte à leur environnement, qu'ils attribuent au fait d'être devenus propriétaires.

« On est propriétaires depuis 2006 et c'est là qu'on a commencé effectivement à s'inquiéter, à s'intéresser... Je pense que quand on devient propriétaire... à sa qualité de vie, à garder ce pour quoi on est là. On est propriétaire donc il faut faire attention. C'est là qu'on s'est intéressé à la vie du quartier et qu'on a vu qu'il y avait des conseils de quartier. Je connaissais pas du tout avant. » (Entretien, Couple, 50 ans, H ouvrier du bâtiment, F fonctionnaire, arrivée de Paris il y a 15 ans, propriétaire depuis 8 ans ; participation au conseil de quartier au début du lotissement)

« Il y a quinze ans, dans une autre commune, j'étais plus souvent en dehors, j'étais jeune, plus dynamique. Aujourd'hui, je suis propriétaire et je suis plus investi dans la vie locale. C'est aussi la maturité, le cap des 40-50 ans qui fait que... » (Entretien, H, 50 ans, responsable commercial dans l'édition, résident depuis 17 ans, propriétaire ; membre régulier de l'assemblée de quartier et d'une association culturelle)

Et même en cas d'abandon, cette stabilité induite par le statut résidentiel, mesurée très concrètement dans l'extrait ci-dessous à l'aune de la durée de remboursement d'un emprunt, peut être rappelée pour envisager la possibilité d'un retour à l'engagement, illustrant de façon intéressante comment les motifs qui supportent l'entrée en participation peuvent aussi être réinterprétés pour accompagner la défection.

³⁸ *Ibid.*, p. 311.

³⁹ Q245 - F, 49 ans, formatrice en insertion sociale et pro, bac+2, 2240-3000€, entre 3 et 5 ans, propriétaire
Cette continuité de la participation peut aussi être conditionnée par le parcours résidentiel, comme l'illustre cette réponse proche : « j'étais déjà intéressé avant, mais déménageant tous les 3-4 ans, je ne peux avoir qu'un engagement limité ».

Q244 - F, 49 ans, cadre, secteur de la finance, en congé parental, bac+4/5, 6000 - 8000€, entre 3 et 5 ans, originaire d'une autre région, expatriation professionnelle, locataire ; participation à un comité thématique.

⁴⁰ Rui Sandrine et Villechaise-Dupont Agnès, « Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distanciée », *Espaces et sociétés*, no 123, n° 4, 1 décembre 2006, p. 21-36.

« Partir comme ça c'est jamais évident, maintenant j'essaie de m'intéresser un peu et on verra ce que donnera la suite des événements. Moi je suis là pour 25 ans, je ne pense pas quitter ma ville comme ça, donc j'y reviendrai peut-être un jour. Mais je pense dans d'autres conditions. Ou alors je reviendrai par la petite porte et je verrai bien... parce que ça me paraît toujours intéressant... » (Entretien, H, 42 ans, pompier, natif, propriétaire ; président de conseil de quartier)

L'affirmation du caractère plus engageant de la propriété par rapport à la location se fait ainsi chez des habitants qui, même quand ils sont natifs de la ville, disent avoir constaté ce changement : la résidence sert de point de repère, pour signifier la possibilité d'un investissement local, qui restait auparavant de l'ordre de l'idée non concrétisée. Elle fonctionne en ce sens selon une logique similaire au passage à la retraite.

« [Je pense qu'] on fait plus attention à sa ville, à son devenir quand on devient propriétaire. [...] Être propriétaire, c'est plus engageant que locataire » (Entretien, H, 35 ans, ingénieur-consultant, natif, nouveau propriétaire ; venu une fois en assemblée de quartier)

« Moi j'ai bougé pas mal, j'ai déménagé pas mal, j'avais décidé que c'était l'endroit où je posais bagages. Je voulais un peu plus m'investir dans la ville. Au départ c'était ça [...] Avant j'étais quelques années à un endroit, après je partais, pour mon métier. Donc on s'investit pas dans ces cas là... j'étais pas dans la démarche d'aller faire ce genre de trucs là. Je travaillais (*rires*) c'était déjà pas mal. [...] Là j'ai fait construire (*rires*). Donc... Voilà. » (Entretien, H, 55 ans, cadre SNCF, résident depuis 15 ans, propriétaire ; président de conseil de quartier, deux mandats d'élu municipal)

Nous retrouvons bien ici la notion de disponibilité et en quoi le parcours résidentiel en est un des aspects avec l'âge, la vie professionnelle et l'éducation des enfants. Des participants témoignent ainsi souvent d'un arrêt de leur engagement du fait de leur travail ou de leurs jeunes enfants. A l'inverse, le récit du départ en retraite se superpose avec celui d'une transition dans le rapport au local, que résument les expressions de « cité dortoir » et de « vie de la cité », alternativement mobilisées pour désigner ces deux périodes.

« On a trouvé ça qui était pas loin de là où je continuais à travailler, qui soit à peu près à mi-distance. Et puis c'est vrai que les prix étaient quand même intéressants, moins chers. [...] On s'est bien intégré à la vie de la commune. Mais c'est vrai que jusque l'an 2000, pour moi c'était la cité dortoir. [...] C'est vraiment qu'en 2000, quand j'étais à la retraite que là on s'est vraiment bien... qu'on a commencé à s'investir et à se mettre dans tout ce qui était commissions extra-municipales et après en faisant connaissance, d'aller dans les associations, etc. » (Entretien, Couple, 70 et 74 ans, retraités, F cadre de santé, H artisan, résidents depuis 22 ans, propriétaires ; membres du rassemblement politique local, président et membre de conseil de quartier, un mandat d'élue municipale)

Au contraire un moindre attachement à la vie locale et une certaine mise en suspens de la participation peuvent s'expliquer du fait d'un départ anticipé. Ainsi en fin d'entretien, un ancien participant relancé sur le pourquoi de sa non-participation, ce alors que son profil semble proche du noyau dur des participants (cinquantenaire, cadre récemment retraité, bénévole associatif, engagement à Attac...), fournit une telle explication: le départ à la retraite est cette fois synonyme de changement de lieu de vie et freine l'engagement local, avec un départ lié à la vente de la propriété.

« Mais il faut que je vous dise aussi que nous d'ici deux ans on va peut-être quitter la ville, donc peut-être qu'aussi ça fait qu'on a tendance à moins... [...] Ça fait peut-être aussi que d'une certaine façon... la ville dans dix ou quinze ans... On sera plus là. [...] Moi je suis à la retraite depuis 3 ans. Ma femme a été touchée par les réformes successives, elle doit aller encore un an. On va commencer à regarder. D'ici deux ans disons. On est propriétaire, on revendra. » (Entretien, H, 60 ans, retraité, météorologue, résident depuis 22 ans, propriétaire ; participant à des ateliers thématiques)

La résidence nous renseigne ainsi sur les dispositions à participer, mais elle souligne aussi l'importance de la situation et des disponibilités ; car il y a bien une certaine « opacité entre dispositions et passage à l'acte »⁴¹ et il faut distinguer les dispositions favorables à l'engagement participatif, les moments de vie et les situations qui permettent leur

⁴¹ Siméant J., « Entrer, rester en humanitaire », *op. cit.*, p. 65.

concrétisation. Le parcours résidentiel en est une composante, il est un indice pour comprendre et énoncer la stabilité d'un ancrage territorial ou à l'inverse une certaine instabilité, d'où découle l'envie et la possibilité de s'impliquer ou non. Le jeu de la participation peut alors sembler d'autant plus ou plus valoir la peine d'être joué.

« Comme je fais partie du conseil syndical de copropriété »⁴² : la familiarisation à la participation par la résidence

Au-delà d'être un déclencheur, la résidence et les activités qui s'y rattachent sont aussi un espace de familiarisation, expliquant que des personnes soient sensibles à l'offre institutionnelle de participation et en capacité de l'appréhender en tant que telle. Les références à l'engagement dans un conseil syndical, un syndic bénévole ou un conseil de lotissement sont ainsi mobilisées comme motifs d'engagement, comme d'autres évoquent leur engagement associatif. Le logement et l'habitat offrent ainsi des opportunités d'occuper à titre transitoire un rôle de représentant d'intérêts situés. Cette prise de rôle explique alors en partie des parcours qui ne s'inscrivent pas dans la norme du prolongement d'un engagement associatif. La résidence permet une socialisation à un rôle perçu comme proche de celui de participant aux dispositifs participatifs et des habitants rapportent ainsi leur investissement au niveau de leur résidence, comme une première expérience qui précède leur engagement dans les dispositifs participatifs.

Dans le volet quantitatif de l'enquête, les mentions spontanées d'une participation au conseil syndical demeurent rares, avec seulement 9 répondants, concentrés dans deux des trois villes étudiées. Il s'agit de nouveaux habitants, ce qui les distingue de la majorité des participants, qui ont en commun de revendiquer une très faible fréquence de participation, voire même une seule réunion pour la plupart. Ils motivent cette participation intermittente en lien avec le cadre de vie ou la découverte de la ville. Leur présence aux assemblées est ainsi assez spécifique, alors qu'ils se font porte-paroles, dans des assemblées de quartier perçues comme une extension des instances accolées à la résidence. Leur engagement dans les conseils syndicaux ou des syndicats bénévoles est pensé comme « important pour défendre ses intérêts, connaître le fonctionnement des organismes qui gèrent [leurs] biens »⁴³, mais aussi plus largement comme « l'occasion d'améliorer le quotidien des résidents. Apprendre aux gens à vivre ensemble, et notamment apprendre à certaines personnes que les habitants des logements sociaux sont des résidents à part entière ».⁴⁴

Cette justification de l'engagement par la résidence est le fait de profils spécifiques, qui rappellent la distinction évoquée entre terreau favorable et néophyte. Dans le premier cas, il s'agit par exemple d'un instituteur, engagé durant sa carrière en tant que militant syndical et récemment arrivé dans un nouveau quartier « où tout était à faire, c'était un champ »⁴⁵. Son investissement dans le conseil syndical, dans un ensemble de petits collectifs, fait qu'il est identifié par la municipalité et les autres habitants comme un intermédiaire.

« C'est moi qui fais les affiches pour toute la copropriété ici [...] La commune a pris l'habitude [...] de s'adresser à moi [...] je photocopie le courrier et je l'affiche dans les halls d'immeuble [...] comme je fais partie du conseil syndical de copropriété, j'ai un passe pour tous les bâtiments du lotissement. [...] Les autres ne sont pas venus au forum, mais je sais que les gens du syndic étaient très curieux de savoir

⁴² Entretien, H, 52 ans, professeur des écoles, nouvel habitant, propriétaire ; participant régulier aux dispositifs et membre bénévole d'associations culturelles et de jardins partagés.

⁴³ Q238 - F, 48 ans, employé, secrétaire en agence de communication, baccalauréat, 1120-2240€, entre 3 et 5 ans, propriétaire.

⁴⁴ Q183 - H, 52 ans, professeur des écoles, baccalauréat, 3000-4000€, entre 1 et 3 ans, originaire de l'agglomération et d'une autre région, propriétaire.

⁴⁵ Entretien - H, 52 ans, instituteur, résident depuis moins de 3 ans, propriétaire, membre actif du conseil syndical de copropriété ; membres d'associations de quartier (jardins partagés, culture-loisir), participant à des ateliers thématiques et au forum municipal.

ce qui s'était dit, etc. » (Entretien, H, 52 ans, instituteur, résident depuis moins de 3 ans, propriétaire, membre actif du conseil syndical de copropriété, participant à des ateliers thématiques et au forum)

Il est notable que sa position s'explique aussi par des arrangements matériels, le fait de posséder ce passe permettant l'accès à l'ensemble des bâtiments. A cela s'ajoute d'autres critères de disponibilité, « moi je suis enseignant j'ai plus de temps libre que d'autres et mon ami est en retraite », qui expliquent une situation favorable à l'investissement, notamment une fois que cette personne est repérée comme un relais pour son micro-quartier.

« Je crois que du coup ils se disent, oh bah c'est bon il va y aller (*rires*) [...] que ça soit là [au forum municipal] ou au niveau du syndic c'est pareil [...] on est une personne ressource, au moins pour la copropriété [...] on s'investit, plus au niveau associatif » (Ibid.)

D'autres sont par contre relativement néophytes. Un couple de nouveaux propriétaires dans un lotissement insiste confusément sur leur engagement simultané dans le conseil de lotissement et le conseil de quartier. Ils ne connaissaient pas les conseils de quartier avant de devenir propriétaires et les appréhendent principalement comme une prolongation du « conseil de lotissement »⁴⁶.

« En fait on s'y est vraiment attachés uniquement lorsqu'on est devenu propriétaires. Parce qu'on se sent peut-être plus concernés par l'environnement, la qualité de vie... On a bien donc on aimerait bien que ça dure dans le temps. [...] il y avait également un conseil pour le lotissement et mon mari s'est proposé d'être le porte-parole du conseil du lotissement... » (Entretien, Couple, 50 ans, H ouvrier du bâtiment, F agent de la sécurité sociale ; tous deux anciennement dans restauration, arrivés de Paris il y a 15 ans, propriétaire depuis 8 ans ; participation régulière au conseil de quartier au début du lotissement, puis abandon)

L'investissement dans le conseil de quartier est ainsi exclusivement décrit à travers le fait d'en attendre quelque chose pour le lotissement, pour appuyer et traduire dans un cadre plus général les demandes du lotissement. Cette motivation, si elle est forte au départ, s'essouffle rapidement : une fois les premières revendications satisfaites et le conseil de lotissement dissous, la participation perd de son intérêt et il est difficile d'y trouver les satisfactions de sociabilité et de reconnaissance auxquels d'autres peuvent accéder par ce biais. Cette baisse de l'intérêt de la participation, une fois les premières demandes satisfaites, fait aussi écho à la perte de la sociabilité acquise au niveau du lotissement : après que les communs sont passés en régime communal, les motivations à se rencontrer semblent s'évanouir, ce qui alimente la crainte de voir la défense du cadre de vie moindrement investie.

« Après le groupe au niveau du lotissement, il est passé dans le régime public, et du coup le « conseil » sur le lotissement a été dissous [...] Et quand c'est passé dans le public : pouf, il y a plus rien. On dirait que les gens s'intéressent plus... c'est un peu dommage ; il y a plus d'échanges entre voisins, même plus d'intérêt j'ai l'impression pour la qualité du lotissement. » (Ibid.)

Le mari a ainsi « laissé sa place », assumant qu'il « avait des idées pour son lotissement », mais que « trois rues plus loin », il « ne connaît pas » et que ce sont « des demandes que [lui] ne pouvait pas faire » ; « en ce qui me concerne j'estimais que j'avais plus rien à apporter », et ce d'autant plus que ce couple confie rétrospectivement avoir eu une certaine difficulté à s'intégrer, à s'insérer dans les autres enjeux discutés au niveau du conseil de quartier et à se reconnaître dans ses assemblées où se retrouvent des personnes qui se connaissent entre elles.

« La première réunion de quartier qu'on a été avec mon mari on s'est mis complètement à côté des autres, parce que c'est vrai qu'on s'est senti... on était que tous les deux de nos âges. Et c'était des gens plus âgés, qui peut-être étaient là depuis plus longtemps aussi et qui se connaissaient donc forcément... »

⁴⁶ Ce conseil de lotissement correspond à ce que la réglementation désigne comme des associations syndicales de lotissement, dont la mission est d'assurer la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs d'un lotissement (voirie, espaces verts, réseaux d'eau et d'assainissement, éclairage public) ainsi que le respect du cahier des charges. L'association syndicale de lotissement a souvent une existence transitoire avant la cession de ces équipements à la commune qui en reprend la gestion et l'entretien.

des échanges qui existaient depuis de nombreuses années, nous on est arrivés un petit peu comme un cheveu sur la soupe, [...] mais de toute façon on était là uniquement en tant que témoins, que visiteurs... on avait jamais dit qu'on avait l'intention de s'impliquer. » (Ibid.)

Cet habitant engagé « parce qu'[il] voulai[t] que ça soit fait, de fermer le quartier, d'avoir le lampadaire, d'entretenir les espaces verts » et avec la conviction « qu'on est jamais aussi bien servi que par soi-même »⁴⁷, se retrouve dépourvu de support à son engagement une fois ces demandes effectuées et l'association dissoute. Ne s'étant pas investi dans d'autres aspects qui peuvent maintenir l'engagement, comme la simple sociabilité ou des activités associatives, il perd son titre à participer, « un peu comme un député qui représente les gens », il considère « avoir fait [son] office » et ne voit pas l'intérêt à poursuivre « maintenant que c'est fait ».

La résidence, via les sociabilités et les engagements qu'elle peut impliquer, compte ainsi parmi les motifs de la participation. Mais ces cas improbables d'engagement participatif se font comme des détours : une entrée en participation via un cas singulier sans prolongation de la participation⁴⁸. Cette confusion entre instances résidentielles et instances participatives explique des divergences, entre ceux qui s'investissent suivant des registres de civisme, de sociabilité ou d'enrichissement culturel⁴⁹, et ceux qui perçoivent l'assemblée de quartier comme le cumul de l'ensemble des assemblées de copropriétaires ou de locataires et font de l'habitat et du cadre de vie le prisme exclusif de leur engagement. Pour ces profils le fait d'être impliqué au niveau de leur résidence est en quelque sorte une première marche, qui leur permet ensuite de percevoir et d'appréhender l'offre de participation, mais le caractère très situé de cette participation explique son évanescence.

« Eux ils sont biens dans leur cité »⁵⁰ ; « J'avais plus à faire dans ma cité »⁵¹ : entre soi résidentiel et division des espaces de participation

Le fait que les intérêts et les motifs de participation des propriétaires et des locataires, des pavillonnaires et des collectifs, divergent, est une explication des appropriations différenciées de l'offre de participation. Un participant et ses parents, ayant chacun des engagements différents liés au fait d'habiter les pavillons ou la cité HLM, illustrent cette existence d'espaces de participation distincts. Lui-même a été membre du bureau puis président du conseil de quartier, il dit s'y être intéressé du fait de son attachement à son quartier et à sa ville, qu'il connaît et où il est connu depuis son enfance, « tout comme » il a fait partie des parents d'élèves ou du club de foot. Avec son épouse, ils vivent avec leurs enfants dans une maison mitoyenne, à proximité de la cité HLM où habitent ses parents, un couple d'ouvriers retraités, auparavant engagés dans les associations de locataires.

« [Mes parents] ils sont jamais venus en fait au conseil de quartier [...] ça les intéressent pas. Parce que eux sont dans une autre démarche en fait [...] Eux ils sont biens dans leur cité [...] Ils ont déjà un milieu associatif et ils savent à peu près ce qui se passe. » (Entretien, H, 42 ans, pompier, natif, propriétaire ; président de conseil de quartier)

« [Mon fils] m'a demandé d'y participer, moi je me suis dit que... j'avais plus à faire dans ma cité, [...] vu comment les réunions se faisaient... Ils parlaient plus de la voirie, des problèmes un peu de de riverains, que des problèmes de locataires. C'est pas le même besoin dans une cité comme ici [où habite mon fils] que une cité HLM. [...] Moi j'ai participé beaucoup aux dialogues en marchant, ça je trouvais... [...] Sont là : agglomération, HLM, mairie... assistantes sociales, travailleurs sociaux,

⁴⁷ Sur ce point, voir : Oliver P., « If You Don't Do it, Nobody Else Will », *op. cit.*

⁴⁸ Petit Guillaume, « Participations ordinaires et extraordinaires. Des appropriations différenciées d'une offre institutionnelle de participation municipale », *Participations*, n° 10, 2014, p. 85-120.

⁴⁹ Mazeaud Alice et Talpin Julien, « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », *Sociologie*, vol. 1, n° 3, 22 octobre 2010, p. 357-374.

⁵⁰ Entretien, H, 42 ans, pompier, natif, propriétaire ; président de conseil de quartier

⁵¹ Entretien, F, 65 ans, retraité, femme au foyer, native de la ville, locataire HLM ; militante de la section du PCF et d'associations de locataires.

associations de locataires. C'est tout un groupe. [...] Mais c'est autre chose. » (Entretien, F, 65 ans, femme au foyer, mari ouvrier, native, locataire HLM ; association de locataires, militante communiste)

Cette distinction est récurrente chez ceux qui, bien qu'intéressés aux enjeux de la participation, se tiennent à l'écart des dispositifs municipaux. Souvent pour les locataires des logements sociaux la participation est déléguée à des associations de locataires, reconnues représentatives au niveau du bailleur, ou s'organise par des concertations *ad hoc*, non incluses dans l'offre de participation municipale. Il y a ainsi d'un côté un cloisonnement de l'offre et de l'autre l'impression de différences de besoins entre « riverains » et « locataires », comme le souligne l'ancienne militante à la CNL : les logiques du cadrage et de la réception se rejoignent pour acter une division sociale des espaces de participation. Cette distinction explique aussi l'impuissance d'instances, comme les conseils de quartier : leurs membres peuvent ainsi hésiter à s'investir dans des sujets pour lesquels la mairie n'est pas le premier interlocuteur et qui sont déjà saturés d'intervenants.

« On a eu le problème aussi, c'est qu'au niveau des résidences, vous avez la CSF, et puis l'autre... qui sont représentatifs au sein des résidences HLM. Donc quand on abordait un sujet, moi j'ai reçu une fois un courrier en disant « de quoi vous vous mêlez ? » [...] Alors comment vous voulez que les gens des collectifs viennent nous voir si on ne peut pas traiter leurs problèmes ? » (Entretien, H, 62 ans, retraité, militaire, résident depuis 12 ans, propriétaire ; président de conseil de quartier)

Ces décalages s'expriment dans les jeux d'acteurs d'assemblées, qui mêlent ponctuellement locataires de collectifs anciens, petits propriétaires pavillonnaires, voisins vigilants, parents d'élèves, bénéficiaires de la rénovation urbaine ou nouveaux arrivants.... Les compréhensions différentes de ce que devrait être la participation aux dispositifs municipaux recoupent alors des différences sociales liées aux parcours résidentiels et qui sont parfois explicitement verbalisées pour justifier des départs lors des réunions publiques.

« On est vachement investi pour les nouveaux bâtiments, on pensait qu'on allait plus parler de l'entretien des espaces, de la propreté, des sujets de fond. » (Observation, Couple de trentenaires, emménagement récent dans nouveaux lotissements ; discussion en quittant l'assemblée)
« Là je craque. Ça fait une heure et demi qu'on parle de convivialité etc. On habite quand même dans un quartier, c'est du concret, c'est du bitume sur lequel on marche, des réseaux enterrés. [...] Est-ce qu'on pourra prioriser l'ordre du jour de ces assemblées de quartier et faire passer tous ces sujets concrets au départ ? De sorte qu'on puisse... quand on commence à parler convivialité s'en aller. » (Observation, H, 35 ans, ingénieur, natif nouvellement propriétaire ; intervention en fin d'assemblée)

Des initiatives, notamment conviviales, peuvent rapprocher ponctuellement les différentes catégories d'intérêts, mais tel ou tel dispositif reste toujours perçu comme *a priori* dédié à une certaine catégorie : gens de la cité, gens des pavillons. La participation des locataires est souvent sollicitée dans le contexte de la rénovation urbaine. Des militants locaux trouvent là l'opportunité de s'investir dans un mouvement ascendant, pour des enjeux concrets liés à la résidence. Une ancienne militante évoque ainsi son engagement dans ce contexte : elle vit en HLM depuis plus de cinquante ans, dans une barre démolie à la fin des années 2000. Participante active dans l'amicale des locataires, elle prend part à la création, puis la parution régulière, d'un « journal pour les trente ans de la barre [...] avec l'amicale des locataires, un journal pour la mémoire »⁵². Durant sa « vie de militance », elle s'occupe de « tourisme social et associatif » et prend aussi part aux parents d'élèves. Issue d'un milieu populaire, elle s'investit depuis sa retraite dans des activités intellectuelles : université populaire, écriture. Elle adopte lors de l'entretien une posture réflexive, voulant comprendre « pourquoi elle n'avait pas accroché aux assemblées de quartier », alors que les conditions (en termes de parcours, de réseaux, d'intérêts) pouvaient sembler réunies. Elle oppose deux formes de participation,

⁵² Entretien, F, 75 ans, retraité, femme au foyer, native, locataire ; syndicalisme familial, amicale de locataires ; participation ponctuelle aux assemblées de quartier et abandon précoce

perçues comme ascendantes et descendantes: « les amicales, c'est notre truc à nous. C'est différent. Les assemblées de quartier ça m'a jamais fait l'effet que c'était nous qui voulions ».

« Je voudrais comprendre, expliciter mes réactions vis-à-vis de ces assemblée de quartier » : « j'avais 65 ans [...] j'avais arrêté ma militance [...] pour l'écriture [...] les enfants étaient partis [...] j'étais moins engagée socialement [...] mon paysage à moi c'était : libérée de la contrainte familiale, arrêt de la militance [...] j'étais un peu dans un vide social, une recherche... [...] il y a eu l'invitation [...] je connaissais les gens [...] je pense que j'ai pas adhéré tout de suite, dès l'instant que les initiatives viennent pas des gens, ça capote [...] j'ai jamais follement adhéré [...] c'était différent de l'amicale des locataires, qui me donnait l'impression de plus de démocratie [...] je viens d'un milieu très populaire [...] sans savoir l'exprimer [...] C'est pas en assemblée de quartier qu'on fait de l'éducation populaire » (Entretien, F, 75 ans, retraité, femme au foyer, native, en HLM depuis 56 ans, emménagement dans cité rénovée il y a 6 ans, locataire ; militante associative, syndicalisme familial, amicale de locataires ; participation ponctuelle aux assemblées de quartier et abandon précoce)

Un autre habitant qui lui ne revendique aucune expérience d'engagement, qualifie à l'inverse sa participation dans l'organisation de l'assemblée de quartier, une fois la rénovation et le relogement effectués, en y voyant une des conditions de sa propre intégration, mais aussi de la pérennité d'un quartier remis à neuf.

« Je me suis impliqué ici parce que c'était neuf et que la population était neuve. Quand on est arrivé là, il y avait une grande majorité qui était de l'ancienne barre qu'on ne connaissait pas et il y avait des gens comme nous, parachutés... Donc c'était une population nouvelle un peu, avec des gens d'horizons différents... du cassos au cadre moyen. C'était tout neuf, [...] je n'avais pas envie que ça s'abîme, c'est comme ça que je me suis plus impliqué [...] pour pas que la cité soit cradingue au bout de deux ans [...] Nous les référents, je pense que c'est fait pour ça [...] Je suis content parce qu'on peut encore y vivre, correctement, avec des logements corrects. Mais s'ils s'occupent pas de l'extérieur, les logements deviendront insalubres, enfin le quartier autour. [...] C'est pour ça que je suis rentré aussi là-dedans, ça fait bouger un peu les choses. » (Entretien, (avec son épouse, F, 45 ans, employée, fonction publique d'Etat), H, 50 ans, Ouvrier machiniste-menuisier, fonction publique, natif, emménagement dans cité rénovée depuis 6 ans, locataire ; habitant référent de l'assemblée de quartier.)

S'il cherche à faire la jonction avec les autres catégories de la population, quand lui et son épouse sont par ailleurs socialement proches de ces pavillonnaires, c'est aussi en phase avec leur parcours, dont les aspects sociaux et résidentiels s'entremêlent. Mari et épouse s'interpellent en ce sens durant l'entretien : elle lui rappelle sa condition de jeunesse de « gars de la cité », « complètement identifié par rapport à son quartier » ; il lui répond ironiquement, en la rappelant à sa qualité de « bourge », qui « habitait Paris avant »⁵³. Ils sont aujourd'hui employés, tous les deux par le ministère de la culture, elle « dans les bureaux », lui comme ouvrier-menuisier pour des décors de spectacle. La démolition de la cité - « totalement démoliconstruit... j'ai plus de passé ici, tout ça, rasé » - et la possibilité d'emménager dans un quartier rénové, de petits collectifs avec un loyer encadré, leur font ainsi considérer le passage dans un quartier de promotion, plutôt que de relégation, en phase avec leur stabilité professionnelle, et qu'il s'agit de préserver comme tel.

La relative homogénéité des instances de quartier alimente une certaine autocensure des autres catégories de la population. C'est ainsi que, dans une autre ville, une participante justifie sa démission en désignant les conseils de quartiers, comme « intéressant plus les propriétaires que les locataires, par rapport au public, la majorité ils sont tous propriétaires, tous d'un certain âge »⁵⁴ ce qui explique indirectement la difficulté à aboutir de certains projets, « un square pour

⁵³ Termes que les deux membres du couple utilisent pour s'interpeller durant l'entretien.

⁵⁴ Discussion suite à un refus d'entretien, F, 45 ans, en recherche d'emploi, secrétariat, résidente depuis 7 ans, locataire ; participation ponctuelle à un conseil de quartier. Son abandon précoce s'entend aussi au travers de son rapport plus général à la ville en tant qu'espace de vie : « je ne m'y sens pas intégrée bien que je fasse partie d'associations (sportive, scolaire, conseil de quartier), le seul rapport que j'ai est la scolarité de mes enfants, pas d'attaches familiales ou professionnelles en 8 ans de location dans cette ville [...] le fait de ne pas être comprise, d'avoir l'impression d'être une étrangère » (Réponse extraite du questionnaire).

les enfants [c'est] trop de bruit, trop de sous », et le fait que « certains quartiers sont privilégiés », notamment les lotissements pavillonnaires par rapport aux quartiers d'habitat collectif. Si les sujets attenants à la résidence sont parmi les plus mobilisateurs et illustrent l'importance de ce facteur dans la participation, il demeure que les différences de statut résidentiel déterminent une certaine distance ou proximité à la participation.

Conclusion. Autochtonie et cadre de vie, la résidence comme adjuvant de la participation

Les catégorisations liées à l'habitat sont ainsi courantes pour qualifier les différents participants et les logiques de participation qu'elles sous-entendraient : propriétaires, locataires, logements collectifs, pavillonnaires, HLM, lotissements... Contre l'idée d'une mobilisation inclusive et transversale que sous-entendrait la référence à la figure de l'habitant, la prise en compte des catégories résidentielles révèle et confirme des appropriations différenciées de l'offre de participation. En plus d'être un étiquetage des participants, qu'eux-mêmes mobilisent pour caractériser les dynamiques participatives ou la raison de leur participation, la référence à la résidence, dans sa superposition avec les parcours de participation, met en évidence une variabilité des disponibilités et des dispositions à participer dans l'espace social et dans le temps. Différentes étapes d'un parcours résidentiel, sont ainsi rapportées comme un élément déclencheur d'une attention à la vie locale et à l'opportunité que constitue l'offre de participation. La prise de responsabilité dans les instances liées à la résidence, association de locataires ou assemblée de copropriété, ou plus informellement un engagement en faveur de la convivialité de voisinage, sont régulièrement convoquées au titre d'expériences similaires, qui peuvent s'interpréter comme des préalables à la capacité de saisir et de saisir de l'offre de participation. Cependant un engagement par la résidence demeure circonscrit, et d'autant plus que s'observe une tendance à la division et la catégorisation des espaces participatifs au vu du statut résidentiel. Différentes façons d'habiter signifient bien différentes façons de participer ou de ne pas participer, et ce d'autant plus qu'elles peuvent se traduire par une division des espaces de participation. Cette division s'explique par les logiques sociales de réponse à l'offre de participation et les représentations qui en découlent, mais aussi par les effets de cadrage de l'offre, lorsque celle-ci institue volontairement des scènes et des interlocuteurs distincts.

L'importance de la résidence peut apparaître en partie tautologique, la résidence, le cadre de vie et le quartier qualifiant à la fois l'échelle et l'objet de la participation. En ce sens, une piste de recherche serait d'actualiser cette lecture en poussant plus loin la comparaison entre instances pérennes territorialisées et dispositifs thématiques ponctuels. Ces derniers pouvant avoir pour effet d'euphémiser la référence à la résidence en faisant prévaloir l'intérêt pour le thème. L'importance des variables liées à la résidence est aussi une redondance de l'objectivation de la sélectivité sociale des instances participatives, où la surreprésentation des propriétaires et pavillonnaires renforce le non-intérêt et la non-possibilité de la participation dans ces conditions pour d'autres catégories résidentielles. Ce renforcement des inégalités peut en ce sens s'interpréter comme une différenciation sociale des légitimités à participer. Si l'autochtonie relève potentiellement d'un capital social populaire⁵⁵, circonscrit et localisé, permettant des voies d'accès alternatives à la scène publique et politique locale, la référence à la résidence, au travers de la défense du cadre de vie et de la propriété, souligne la persistance de l'inégale capacité à convertir des intérêts collectifs socialement situés en intérêt général.

Le parcours résidentiel est une composante des trajectoires et le rapport à la résidence s'avère être éminemment intriqué dans les rapports sociaux et articulé aux positions dans l'espace social. C'est dans une relation dialectique qu'il illustre, en même temps qu'il nourrit, les inégales possibilités et probabilités de participer. Le prisme du parcours résidentiel permet en

⁵⁵ Renahy, Nicolas, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usage d'une notion », *Regards sociologiques*, vol. 40, 2010, p. 9–26.

ce sens d'approfondir la compréhension sociologique de l'engagement participatif. Si la résidence peut être mobilisée comme une variable assurément illustrative et potentiellement explicative des publics et des parcours de participation, elle permet aussi de situer les différentes légitimités à participer et de rappeler les oppositions sociales que dissimule la référence à l'intérêt général⁵⁶.

Bibliographie

- Anquentin Virginie et Freyermuth Audrey, *La figure de l'« habitant »*. Sociologie politique de la demande sociale, Rennes, PUR, 2009.
- Bell Wendell et Force Maryanne T., « Urban Neighborhood Types and Participation in Formal Associations », *American Sociological Review*, vol. 21, n° 1, 1956, p. 25-34.
- Blondiaux Loïc, « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements*, vol. 18, n° 5, 2001, p. 44-51.
- Bourdieu Pierre, *Sur L'Etat. Cours au collège de France, 1989-1992*, Paris, Raisons d'agir/Seuil, 2012.
- Cartier Marie, Coutant Isabelle, Masclet Olivier et Siblot Yasmine, *La France des « petits-moyens »*. Enquêtes sur la banlieue pavillonnaire, La Découverte., Paris, 2008.
- Fillieule Olivier, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 1, 2001, p. 199-215.
- Fourniau Jean-Michel, « « Citoyen en tant que riverain » : une subjectivation politique dans le processus de mise en discussion publique des projets d'aménagement » », dans Blatrix Cécile, Blondiaux Loïc, Fourniau Jean-Michel, Lefebvre Rémi, Legris Revel Martine et Hériard Dubreuil Bertrand (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007, p. 67-77.
- Girard Violaine, « Des classes populaires (encore) mobilisées ? Sociabilité et engagements municipaux dans une commune périurbaine », *Espaces et sociétés*, n° 156-157, 31 mars 2014, p. 109-124.
- Glaser Barney et Strauss Anselm, *La découverte de la théorie ancrée: Stratégies pour la recherche qualitative*, Paris, Armand Colin, 2010.
- Gourgues Guillaume, *Les politiques de la démocratie participative*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2013.
- Hatzfeld Hélène, *Les légitimités ordinaires: au nom de quoi devrions-nous nous taire ?*, Paris, L'Harmattan, Adels, 2011.
- MacAdam Doug, « Recruitment to high-risk activism: the case of freedom summer », *American Journal of Sociology*, vol. 92, 1986, p. 64-90.
- Mansbridge Jane, *Beyond adversary democracy*, Chicago, UCP, 1983.
- Marx Karl et Engels Friedrich, *L'idéologie allemande*, Paris, Éditions sociales, 1988.
- Mathieu Lilian, « Les ressorts sociaux de l'indignation militante », *Sociologie*, vol. 3, n° 1, 2010.
- Mathieu Romain, « Le sécuritaire au quotidien. Quelques réflexions autour du dispositif « Voisins vigilants » », *Savoir/Agir*, n° 14, p. 85-91.
- Mazeaud Alice et Talpin Julien, « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », *Sociologie*, vol. 1, n° 3, 22 octobre 2010, p. 357-374.
- Neveu Catherine, « Habitants, citoyens : interroger les catégories », dans Bacqué Marie-Hélène et Sintomer Yves (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, p. 39-50.
- Oliver Pamela, « "If You Don't Do it, Nobody Else Will": Active and Token Contributors to Local Collective Action », *American Sociological Review*, vol. 49, n° 5, octobre 1984, p. 601-610.
- Parkum Kurt H. et Parkum Virginia Cohn, « Citizen participation in community planning and decision making », dans Horton Smith David et Macaulay Jacqueline (dir.), *Participation in social and political activities*, San Francisco, Jossey-Bass, 1980, p. 153-167.
- Petit Guillaume, « Participations ordinaires et extraordinaires. Des appropriations différenciées d'une offre institutionnelle de participation municipale », *Participations*, n° 10, 2014, p. 85-120.
- Renahy, Nicolas, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usage d'une notion », *Regards sociologiques*, vol. 40, 2010, p. 9-26.
- Retière, Jean-Noël, « Capital d'autochtonie », in CASILLO et al. (dir), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013.
- Retière Jean-Noël, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, vol. 16, n° 63, 2003, p. 121-143.
- Rui Sandrine et Villechaise-Dupont Agnès, « Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distancée », *Espaces et sociétés*, vol. 4, n° 123, 2005, p. 21-36.

⁵⁶ Marx Karl et Engels Friedrich, *L'idéologie allemande*, Paris, Éditions sociales, 1988 ; Bourdieu Pierre, *Sur L'Etat. Cours au collège de France, 1989-1992*, Paris, Raisons d'agir/Seuil, 2012.

- Siméant Johanna, « Entrer, rester en humanitaire : des fondateurs de MSF aux membres actuels des ONG médicales françaises », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 1, 2001, p. 47-72.
- Talpin Julien, « Pour une approche processuelle de l'engagement participatif: Les mécanismes de construction de la compétence civique au sein d'institutions de démocratie participative », *Politique et Sociétés*, vol. 27, n° 3, 2008, p. 133.
- Talpin Julien, « Jouer les bons citoyens », *Politix*, vol. 19, n° 75, 2006, p. 11-31.
- Verba Sidney, Schlozman Kay Lehman et Brady Henry E., *Voice and Equality: Civic Voluntarism in American Politics*, Harvard University Press, 1995.